

LE MERCREDI 10 MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil d'administration du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, tenue via la plateforme *Teams*, le mercredi 10 mars 2021, à 19 h 40, à laquelle sont présents :

Parents

Marie-Pier Blais
Daniel Cooke
Catherine Lamarche
Geneviève Morin
Natacha Thibault

Personnel

Jean Beauchamp
Maxime Frappier
Karine Lemire
Arianne Pallagrossi
Pascale Peterson
Maryse Renaud

Communauté

Julie DeCourval
Pierre Daoust
Andréanne Desforges
Renée-Claude Lapointe

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe
Jasmin Bellavance, secrétaire général et directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire
Annie Dampousse, directrice du Service des ressources matérielles (quitte à 20 h 20)
Éric Sincennes, directeur du Service des ressources éducatives

M. Daniel Cooke préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CA-2020-44

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Marie-Pier Blais;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JANVIER 2021

RÉSOLUTION CA-2020-045

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Catherine Lamarche;

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 janvier 2021 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du conseil d'administration ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du directeur général

- . Tutorat : le service est déployé. Environ 900 élèves ont été ciblés.
- . Rencontre des élus de Montebello : ceux-ci avaient des craintes sur l'avenir de l'école. Ceux-ci ont été rassurés. Évoque que des travaux évalués à 2 M \$ ont été soit effectués au cours des 5 dernières années ou sont prévus au cours des 5 prochaines années.

Rapport des comités du conseil d'administration

Comité de vérification par madame Julie DeCourval

- . Fonctionnement du comité
- . Mandat de l'auditeur externe
- . Perfectionnement des membres du comité
- . Règlement relatif à l'examen des comptes à payer

Comité de gouvernance et d'éthique par monsieur Pierre Daoust

- . Code de conduite des membres du conseil d'administration
- . Règlement relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration
- . Politique sur les règles de gouvernance du conseil d'administration

Comité consultatif de transport par madame Natacha Thibault

- . Élections à la présidence et à la vice-présidence
- . Mesures liées à la COVID-19 mises en place pour la rentrée scolaire
- . Politique relative au transport des élèves
- . Brigadiers adultes sur le territoire de la Ville de Gatineau

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES – ÉTAT DE SITUATION

La directrice générale adjointe présente les plus récentes données en matière de diplomation et de qualification des élèves.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL-CADRE 2020-2021

RÉSOLUTION CA-2020-046

Attendu les termes de la résolution CA-2020-038 intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2020-2021 »;

Attendu que ladite résolution prévoyait un nombre total de 51,8 cadres, soit 30,8 gestionnaires d'établissement et 21 gestionnaires de service explicitement affectés aux différentes unités administratives (écoles, centres et services);

Attendu que l'objet de la présente résolution est de définir un nombre total de cadres pour l'organisation, sans affectation explicite, afin d'offrir davantage de latitude à la direction générale pour l'affectation des gestionnaires dans le contexte volatil qui prévaut actuellement et dans une volonté de répondre aux besoins de l'organisation et des différents milieux;

Attendu que la présente résolution fait passer le nombre de gestionnaires à un maximum de 52,8 cadres;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE l'organisation administrative 2020-2021 inclue 52,8 gestionnaires, soit 31,8 gestionnaires d'établissement et 21 gestionnaires de service;

QUE le directeur général dispose de la latitude lui permettant de définir l'affectation des gestionnaires à l'intérieur de ces balises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE À L'INCLUSION DE LA DIVERSITÉ DE GENRES - ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-047

Attendu le plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 9 décembre 2020;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents lors de leur rencontre du 15 février 2021;

Attendu la consultation effectuée auprès du syndicat des enseignants et du personnel de soutien;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Karine Lemire;



28

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative à l'inclusion de la diversité de genres », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5221-13-01);

QUE ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT DES ÉLÈVES – ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-048

Attendu les termes des articles 291 à 301 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I.-13.3);

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées dispose d'une Politique relative au transport des élèves afin d'encadrer les balises déterminées par lesdits articles de la loi;

Attendu que la Politique relative au transport des élèves actuellement en vigueur a été adoptée par l'entremise de la résolution 37 (2017-2018);

Attendu que ladite politique doit être modifiée afin de préciser le nombre d'options disponibles pour les parents dont les enfants sont transportés par autobus en fin de journée;

Attendu la recommandation des membres du comité consultatif du transport des élèves lors de leur rencontre du 9 février 2021;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 10 février 2021;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents lors de leurs rencontres du 10 décembre 2020 et du 15 février 2021;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire;

Il est proposé par madame Natacha Thibault et appuyé par madame Marie-Pier Blais;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Politique relative au transport des élèves », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5340-01-01);

QUE ladite politique entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉCOLES ET DES CENTRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - RENOUVELLEMENT

RÉSOLUTION CA-2020-049

Attendu les termes de la résolution 124 (2015-2016) intitulée « Contrats d'entretien ménager des écoles et des centres – adjudication »;

Attendu les termes de la résolution DG-2020-050 intitulée « Contrats d'entretien ménager pour l'année scolaire 2020-2021 »;

Attendu que lesdits contrats étaient susceptibles d'être prolongés pour une période n'excédant pas 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021;

Attendu que la pandémie de COVID-19 occasionne de considérables modifications aux devis, notamment en ce qui concerne les travaux de désinfection majeurs, sur une base quotidienne, qui n'étaient pas prévus aux contrats initiaux;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer, de gré à gré, les contrats d'entretien ménager pour l'année scolaire 2021-2022 en y incluant les travaux de désinfection majeurs;



29

Attendu l'intention du CSSCV de lancer un appel d'offres, en vue de l'année scolaire 2022-2023 et les suivantes, où les travaux de désinfection devraient être de moindre ampleur;

Attendu que l'octroi projeté est conforme aux dispositions de l'article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics, selon certaines modalités;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles et l'approbation du directeur général, à titre de dirigeant de l'organisme au sens de la Loi sur les contrats des organismes publics;

Il est résolu par madame Pascale Peterson et appuyé par madame Andréanne Desforges;

QUE les contrats d'entretien ménager soient octroyés de gré à gré, pour l'année scolaire 2021-2022, selon les conditions prévues aux contrats actuellement en vigueur;

QU'en supplément des coûts associés aux contrats actuellement en vigueur, lesdits contrats incluent les coûts suivants pour l'année scolaire 2021-2022 :

Entreprise	Coût
<i>Le groupe SMR</i>	1 880 977,08 \$
<i>Nasco</i>	310 500,60 \$
<i>Sibec</i>	489 249,96 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION – ADOPTION**

RÉSOLUTION CA-2020-050

Attendu les termes de l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique qui définit notamment que le conseil d'administration doit définir, par règlement, ses règles de fonctionnement;

Attendu le projet de Règlement relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration;

Attendu que ledit projet de règlement a été analysé par le comité de gouvernance et d'éthique lors de sa rencontre du 2 février 2021 et que ledit comité recommande, au conseil d'administration, d'adopter le projet de règlement qui lui est soumis;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général, des communications et du transport scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Geneviève Morin;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Règlement relatif aux règles de fonctionnement des séances du conseil d'administration », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion);

QUE ledit règlement entre en vigueur le 11 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CODE DE CONDUITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-051

Attendu que le ministère de l'Éducation (MEQ) a mis en place une formation obligatoire, développée par l'École nationale d'administration publique (ENAP), à l'intention des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;

Attendu que ladite formation recommande fortement l'adoption d'un code de conduite du conseil d'administration par les membres de ce dernier;

Attendu que le code de conduite doit porter sur des valeurs et des principes qui doivent guider l'action et l'ensemble des travaux du conseil d'administration;

Attendu le projet de code de conduite élaboré par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de leur rencontre du 2 février 2021;

Il est proposé par madame Catherine Lamarche et appuyé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE le conseil d'administration adopte le code de conduite suivant :

1. Je reste centré sur les intérêts de l'ensemble des élèves;
2. Je préserve mon indépendance;
3. J'éleve ma réflexion sur ce qui est stratégique et important;
4. Je me prépare efficacement aux réunions et je participe activement;
5. Je sais me rallier et je respecte mon obligation de réserve;
6. Mes discussions, mes échanges et mes prises de position sont des exemples pour les élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION

RÉSOLUTION CA-2020-052

Attendu les termes de la résolution CA-2020-025 intitulée « Composition des comités du conseil d'administration pour l'année scolaire 2020-2021 »;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination de la présidente du comité des ressources humaines qui est actuellement vacante;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Julie DeCourval;

QUE monsieur Pierre Daoust soit nommé président du comité des ressources humaines pour le présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE – ADOPTION

RÉSOLUTION CA-2020-053

Attendu les termes de la résolution 058 (2019-2020) intitulée « Politique de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle – adoption »;

Attendu que de ladite politique doit découler un Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

Attendu que ledit plan a été élaboré par un comité formé de gestionnaires œuvrant en gestion contractuelle;

Attendu la recommandation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Pascale Peterson et appuyé par monsieur Maxime Frappier;

QUE le conseil d'administration adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion);

QUE ledit plan entre en vigueur le 11 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT RELATIF À L'EXAMEN DES COMPTES À PAYER – ABROGATION

RÉSOLUTION CA-2020-054

Attendu le Règlement C.C.r 50 2015 intitulé « Règlement relatif à l'examen des comptes à payer » qui est présentement en vigueur;

31

Attendu que les normes de vérification exigent, lors des travaux d'audits externes des états financiers du centre de services, un échantillonnage pour vérification de pièces justificatives;

Attendu qu'il y a dédoublement d'une même procédure sans réel apport de valeur ajoutée relié à l'application de ce règlement interne;

Attendu que le mandat du comité de vérification est défini par la Loi sur l'instruction publique à l'article 193.1;

Attendu que le comité de vérification assumera entièrement le mandat défini par la Loi afin de veiller à la mise en place de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources du centre de services scolaire;

Attendu la recommandation du comité de vérification émise lors de la rencontre du 28 janvier 2021;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame Arianne Pallagrossi et appuyé par madame Natacha Thibault;

QUE le règlement C.C.r 50 2015 – Règlement relatif à l'examen des comptes à payer soit abrogé.

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES ET LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE – RENOUELEMENT
--

RÉSOLUTION CA-2020-055

Attendu qu'un protocole d'entente est actuellement en vigueur entre le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées et le Carrefour culturel ESTacade (CCE) quant à la gestion de la salle Desjardins située à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG);

Attendu que ledit protocole couvrait la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

Attendu les termes de la résolution 075 (2019-2020) intitulée « Entente entre la CSCV et le Carrefour culturel ESTacade concernant l'auditorium de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – conditions en vue d'un renouvellement »;

Attendu que suivant les échanges avec le CCE découlant de cette résolution, le CSSCV souhaite renouveler le protocole d'entente pour une période d'un an, selon les mêmes modalités qui étaient en vigueur au cours des cinq dernières années;

Attendu que l'annexe 1 du protocole, qui présente le plan des locaux rendus disponibles au CCE doit être modifiée afin de refléter les modifications découlant des travaux de réfection de la salle, des loges et des bureaux;

Attendu que l'ESHG souhaite être autonome dans la tenue de rencontres administratives à l'intérieur de la salle;

Il est proposé par monsieur Pierre Daoust et appuyé par madame Pascale Peterson;

QUE le protocole d'entente couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021 soit reconduit pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

QU'au moins un intervenant de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin soit habilité à accéder et à utiliser le devis technique afin que l'école puisse tenir des rencontres administratives périodiques;

QUE l'annexe 1 présentant le plan des locaux dudit protocole soit modifiée afin de refléter la nouvelle configuration des locaux rendus disponibles au CCE;

QUE toute référence à des locaux contenue au protocole d'entente soit modifiée conformément à la version modifiée de l'annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ET LES PRODUCTIONS LES 2-VALLÉES CONCERNANT L'AUDITORIUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU – APPROBATION

RÉSOLUTION CA-2020-056

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées est propriétaire de l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Attendu que le CSSCV procède actuellement à des travaux majeurs de réfection de l'auditorium qui nécessiteront des investissements de l'ordre de 1,8 million de dollars;

Attendu que la mission du CSSCV, définie à l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique, prévoit notamment qu'il doit contribuer au développement social, économique et culturel de sa région;

Attendu les termes de la résolution 163 (2018-2019) du Conseil des commissaires intitulée « Protocole d'entente à intervenir avec la municipalité de Papineauville quant à des travaux d'aménagement à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville – délégation de signature »;

Attendu que la municipalité de Papineauville a choisi d'établir un partenariat avec l'entreprise les Productions les 2-Vallées afin de mandater celle-ci à offrir une programmation de spectacles professionnels à l'auditorium;

Attendu le protocole intervenu entre la municipalité de Papineauville et les Productions les 2-Vallées à cet égard;

Attendu que la municipalité de Papineauville sollicite l'approbation du CSSCV quant audit protocole;

Attendu que le CSSCV est favorable au fait de mandater un organisme externe afin d'offrir une programmation professionnelle à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Attendu que l'offre d'une programmation professionnelle à l'auditorium devra impérativement être encadrée par un protocole d'entente entre le CSSCV et l'organisme externe mandataire;

Attendu que dans l'intervalle, le CSSCV est à l'aise que soit appliqué le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Papineauville et les Productions les 2-Vallées, le tout sous certaines conditions;

Il est proposé par madame Julie DeCourval et appuyé par monsieur Pierre Daoust;

QUE le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées approuve le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Papineauville et les Productions les 2-Vallées, sous réserve du respect intégral des conditions édictées par l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau décrites à l'annexe 1;

QUE la présente approbation du CSSCV s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur du protocole d'entente à intervenir entre le CSSCV et l'organisme externe mandaté afin d'offrir une programmation professionnelle à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau;

QU'advenant des dispositions irréconciliables entre, d'une part, le protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Papineauville et les Productions les 2-Vallées et, d'autre part, le protocole d'entente à intervenir entre le CSSCV et l'organisme externe mandaté afin d'offrir une programmation professionnelle à l'auditorium de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, ce dernier prévaudra.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION CA-2020-057

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke et appuyé par madame Karine Lemire ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 44.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 5 mai 2021 via la plateforme Teams.

Daniel Cooke,
Président du CA

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général